

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 7 MAI 2024**

Membres								Date de convocation		
En exercice :	11	Présents :	10	Excusé :	1	Absent :	0	Votant :	11	30/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre le 7 Mai à 18H30, Le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alban VOSSION, Maire.

Présents : Mrs Alban VOSSION, Claude BOURDON, Gianni FERRO, Bernard LAPIERRE, Pierre LANEYRIE, Thomas ROLLET, Batiste FAVIER, Mmes Isabelle BERGER, Marie-Agnès TROUILLET, Céline JACQUOT.

Excusé : M. Jean-Claude LAPIERRE (a donné pouvoir à M. Alban VOSSION).

Absent : /

Secrétaire de séance : M. Alban VOSSION

Monsieur Alban VOSSION, présente l'ordre du jour. En préalable, il demande à ce que trois points soient ajoutés à l'ordre du jour de la présente séance. Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord à l'ajout de ces questions supplémentaires.

QUESTION SUPPLEMENTAIRE N° 1 : PRESENTATION DU PROJET DE SCOT

Le schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Mâconnais Sud Bourgogne a été arrêté par le Comité Syndical du PETR, le 9 avril dernier à l'issue d'un long travail d'élaboration débuté en 2019, incluant une large concertation du public et des élus des 120 communes qui composent le territoire concerné.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter le projet de SCOT arrêté, puisque celui-ci est compatible avec les spécifications communales du futur PLU suite aux nombreuses réunions sur le sujet entre la municipalité et le PETR.

QUESTION SUPPLEMENTAIRE N° 2 : SUBVENTION MBA

La commune dispose d'un fonds de concours « Aide au Développement Local » de 13 680€ octroyé par MBA. Monsieur le Maire propose de le demander pour l'achat du tracteur qui est éligible à cette Aide.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à demander ce fonds de concours et à signer la convention qui s'y rapporte.

La commune dispose d'un fonds de concours « Voirie » de 20 811€. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à le demander pour les travaux éligibles de réfection des murs des Berthelots et à l'autoriser à signer la convention s'y rapportant.

QUESTION SUPPLEMENTAIRE N°3 : DEVIS LOCAL TECHNIQUE COMMUNAL

La réalisation de l'enduit de la façade du local technique ayant été envisagée par la municipalité, des devis ont été demandés aux entreprises BONGLET et CARRON et Fils. Monsieur Claude BOURDON les présente.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer le devis de l'entreprise CARRON et Fils d'un montant HT de 13 742.40 (TTC 16 490.88€).

M. Claude BOURDON contacte l'entreprise pour le choix de l'option, non chiffrée sur le devis. Le Conseil donne son accord de principe sur l'option qui sera retenue.

1) ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉFECTION DES MURS DES BERTHELOTS

Dans le cadre du marché de travaux de la réfection des murs des Berthelots diffusé le 1^{er} Février dernier, la Commission d'Appel d'Offres, assistée du Cabinet ART'CHITECT Maître d'œuvre, s'est réunie à plusieurs reprises pour étudier les offres des différents candidats. 7 entreprises ont répondu pour le lot 1 (parois clouées) et 6 pour le lot 2 (gros œuvre démolition murs pierres).

A l'issue de l'analyse des offres négociées du 16 avril dernier, la Commission d'Appel d'offres a choisi les entreprises suivantes :

- TETRA SAS : 8 Plaine de la Chaux 25580 ETALANS, pour un montant HT de 42 499.32 (TTC : 50 999.18€) pour le lot n° 1 Parois clouées,

- BRAGIGAND BATIMENT : ZA Pré de Lit – 71960 PRISSE, pour un montant HT de 126 324.35€ (TTC : 151 589.22€) pour le lot n° 2 Gros Œuvre, démolition Murs pierres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider le choix de la Commission d'Appel d'Offres et d'attribuer les deux lots du marché à :

- TETRA SAS : 8 Plaine de la Chaux 25580 ETALANS, pour un montant HT de 42 499.32 (TTC : 59 978.69€) pour le lot n° 1 Parois clouées,

- BRAGIGAND BATIMENT : ZA Pré de Lit – 71960 PRISSE, pour un montant HT de 126 324.35€ (TTC : 151 589.22€) pour le lot n° 2 Gros Œuvre, démolition Murs pierres.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2024. Le Conseil autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce marché.

2) ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR D'OCCASION

La municipalité souhaitant remplacer son actuel tracteur, a lancé une consultation le 11 avril dernier pour l'achat d'un tracteur agricole d'occasion avec chargeur, d'environ 85 CV, ne dépassant pas 1 500 heures, avec reprise du tracteur KUBOTA M 7060 de 2017 (3 000 heures) avec chargeur et godet. Trois entreprises ont adressé leur offre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de la Société CLAAS - ZI des BERTHILLIERS – 71850 CHARNAY LES MACON, pour un montant HT de 49 167.00€ (59 000.00€ TTC) avec reprise du tracteur KUBOTA pour un montant HT de 19 166.67€ (23 000.00€). Le coût résiduel pour la commune s'élève à 30 000.00€ HT (36 000.00€ TTC).

Les crédits ont été prévus au Budget Primitif 2024. Le conseil autorise le Maire à signer le devis et tous documents se rapportant à cette opération.

3) EMPRUNT POUR L'ACHAT DU NOUVEAU TRACTEUR COMMUNAL

Lors de sa séance du 2 Avril dernier, le conseil municipal a donné son accord de principe pour recourir à l'emprunt pour financer l'achat d'un nouveau tracteur communal d'occasion en remplacement de l'actuel.

Monsieur le Maire présente les offres reçues des trois établissements bancaires sollicités.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est un emprunt de 45 000€ dont les caractéristiques sont les suivantes.

- Objet : FINANCEMENT D'UN TRACTEUR COMMUNAL D'OCCASION
- Montant du capital emprunté : 45 000 €uros
- Durée d'amortissement : 60 mois avec échéances constantes
- Taux d'intérêt : 3.79 %
- Frais de dossier : 100,00 €uros
- Périodicité retenue : trimestrielle
- Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle).

Le Conseil autorise le Maire à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette opération.

4) MBA ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2024 RELATIVES A LA COMPETENCE PETITE ENFANCE

Le choix d'un mode dérogatoire d'évaluation des charges issu du transfert de la compétence Petite Enfance basé sur les heures effectivement réalisées impose de voter chaque année le montant total des attributions de compensation.

Pour rappel, le Conseil Communautaire, dans sa séance du 28 septembre 2017, avait délibéré sur ce point à l'occasion de la fusion entre la CCMB et la CAMVAL et le transfert au 1^{er} septembre 2017 des multi-accueils de Crêches-sur-Saône et La Chapelle-de-Guinchay.

L'application de cette « méthode dérogatoire » a permis aux communes n'ayant pas de structures « petite enfance » de proposer un service nouveau, tout en soulageant financièrement celles qui supportaient la totalité des dépenses pour l'ensemble des communes du territoire.

Cette répartition est calculée selon les modalités en vigueur suivantes :

- référence fréquentation de l'année N-1 ;
- les 10 000 premières heures à 1,64 €/h* ;
- les heures comprises entre 10 001 et 15 000 heures à 3,32 €/h* ;
- les heures suivantes à 5,37 €/h*.

* Ces montants ont été fixés par délibération n°2016-148 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2016 et sont inchangés depuis. L'augmentation des coûts ultérieurs est entièrement supportée par MBA.

Ces évolutions procédurales impliquent une délibération à la majorité des deux tiers du Conseil Communautaire - adoptée lors de la séance du 4 avril 2024 - suivie d'une délibération concordante de chacune des communes concernées – adoptée à la majorité simple.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le montant des attributions de compensation pour 2024 de la compétence petite enfance à partir de l'évaluation et de la répartition dite

« dérogatoire » votée en 2017, pour la commune de SOLUTRE-POUILLY telle qu'indiqué dans le tableau de MBA, soit 0 €. Le tableau sera joint à la délibération qui sera notifiée à MBA.

5) SYDESL : ADHESION AU CEP (CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE)

Monsieur le Maire présente la proposition d'adhésion au Conseil en Energie Partagé (CEP) du SYDESL. Cette prestation permet d'obtenir un état détaillé des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre au travers d'un bilan annuel complet et d'accompagner ainsi la collectivité sur une trajectoire vertueuse à court et moyen terme, tout en limitant au maximum les impacts budgétaires.

Cet accompagnement se réalise sur une période de trois ans renouvelables. Un bilan énergétique est établi annuellement à la demande de la collectivité durant l'intégralité de la prestation, soit au total 3 bilans qui seront présentés par le SYDESL à la collectivité lors de rendez-vous spécifiques.

Monsieur le Maire rappelle que la commune bénéficiait déjà de cette prestation réalisée jusqu'alors à titre gratuit. Il propose au conseil d'y adhérer pour bénéficier des conseils du SYDESL pour le projet de rénovation énergétique du Bâtiment Mairie-Ecole.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer à la prestation CEP pour un coût de 250€ par an, avec engagement sur 3 ans et autorise le Maire à signer le devis et tous documents se rapportant à cette opération.

6) REGIME INDEMNITAIRE : MISE EN PLACE DU CIA (Complément Indemnitaire Annuel)

Après consultation du Comité Social Territorial (Instances paritaires) du Centre de Gestion de Saône-et-Loire le 12 Mars dernier quant à la mise en place du complément Indemnitaire Annuel (part facultative variable lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir) dans le Régime Indemnitaire, Monsieur le Maire propose de modifier la délibération du RIFSSEP en vigueur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier la délibération du RIFSSEP pour intégrer le CIA et fixer les plafonds maximums comme suit :

- Groupe 1 : secrétaire de Mairie : montant de plafond CIA : 1 260€
- Groupe 2 : Agents techniques : montant du plafond maximum 1 200€

7) REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER ET NON-ROUTIER D'ORANGE POUR 2023 ET 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil, les montants des redevances d'occupation du domaine public routier et non-routier versés par ORANGE pour 2023 : 551.26€ et 2024 : 567.00€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ces deux montants qui seront versés au SYDESL au titre de la contribution au Fonds de Mutualisation Télécom.

8) MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite à l'embauche d'Alan LESPINASSE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de mettre à jour le tableau des effectifs, comme suit :

LIBELLE EMPLOI	GRADE	POSTES POURVUS	POSSIBILITÉ POURVOIR PAR UN TITULAIRE ART. 3-3	POSTES NON VACANTS	DURÉE TRAVAIL HEBDOMADAIRE	TEMPS DE
Secrétaire de Mairie	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	OUI	NON	TC 35H00	
Agent polyvalent des services techniques	Adjoint technique territorial (1ère - 2ème classe, Principal 1ère et 2ème classe)	1	OUI	NON	TC 35h00	
Agent polyvalent des services techniques	Adjoint technique territorial (1ère - 2ème classe, Principal 1ère et 2ème classe)	1	OUI	NON	TC 20h00	
Agent d'entretien	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	OUI	NON	TNC 11H00 (annualisé)	

9) QUESTIONS DIVERSES/TOUR DE TABLE

URBANISME

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'avancée des dossiers d'autorisations d'urbanisme en cours.

PLU

Le dossier avance. Une réunion a eu lieu le 12 avril dernier. La Commission PLU s'est réunie hier 6 Mai. Des réunions de travail seront organisées avec la population et porteront sur les orientations.

VOIRIE

Une commission voirie est organisée le 13 Mai prochain pour étudier un droit de passage.

DEGRADATION DE LA VOIRIE ROUTE DES ACACIAS

Mme Marie-Agnès TROUILLET propose de diffuser plus largement le courrier qui avait été transmis aux personnes concernées, par exemple en le diffusant auprès de l'Union des Producteurs pour sensibiliser les viticulteurs des communes extérieures.

CACHE-POUBELLE

Monsieur le Maire fait part des remerciements reçus par Mme Nathalie CROIZAT pour le cache-poubelle qui a été installé par José DA SILVA. La municipalité le remercie.

FUITE D'EAU TERRAIN DE BOULES

Une consommation d'eau anormale a été relevée. L'entreprise de plomberie DUBOIS était intervenue et avait changé les robinets. Malgré cela, le compteur a continué à tourner pendant plusieurs mois.

M. Claude BOURDON a contacté le Syndicat des Eaux de la Petite Grosne puisque ce problème survient avant le compteur (robinet qui ferme mal).

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU GRAND SITE

Une réunion a eu lieu le 9 avril dernier pour le lancement des travaux d'aménagement de la Porte du Grand Site. Les travaux sont en cours.

PROPOSITION D'INSTALLATION D'UN « FOOD TRUCK »

Monsieur le Maire fait part du projet de café – Bar à vin mobile – petite restauration que Monsieur TEXEIRA souhaite développer sur la commune de SOLUTRE-POUILLY et plus particulièrement sur le parking panorama, près de la Roche. Compte-tenu de plusieurs incompatibilités, la municipalité émet un avis défavorable.

ASA

La dissolution a été actée en Assemblée Générale du 22 Mars 2024. L'arrêté préfectoral a été reçu.

Dans la perspective prochaine de la reprise par la commune, il conviendra de se rapprocher d'une étude notariale pour établir le dossier de transfert de propriété, ainsi que du Référent GROUPAMA pour la prise en compte du patrimoine municipal. Un état des lieux sera fait pour définir les travaux d'entretien à prévoir.

NOUVEAU LOGO COMMUNAL

Madame Céline JACQUOT explique que deux devis ont été demandés. Ils sont en cours d'analyse. Les propositions seront ensuite examinées par la Commission « Bulletin ».

AUDIT DU CPI

Le SDIS va procéder à un audit du CPI en Juillet pour s'assurer que celui-ci est en capacité d'assurer ses fonctions. Plusieurs réunions ont déjà eu lieu pour préparer cet audit avec Mrs Pierre-Antoine BESSON, Claude BOURDON, Alban VOSSION et Mme Rachel FERRO. Un point d'étape sera réalisé tous les mois.

CONGRES NATIONAL DES POMPIERS

Monsieur Alban VOSSION présente la carte du circuit vélo. Un « Totem » sera installé au pied de la Roche pour permettre aux cyclistes participants de faire des photos.

PANNEAUX PUBLICITAIRES NON REGLEMENTAIRES

Lors d'une inspection du site classé, La DREAL a constaté la présence des panneaux publicitaires non réglementaires appartenant à l'Atrium. La demande sera faite pour qu'ils soient conformes aux panneaux normalisés.

FLEURISSEMENT

Madame Marie-Agnès TROUILLET indique que les plantations de fleurs se feront le Mardi 14 Mai à partir de 8H00.

REFECTION DES VOIRIES

La Commission Voirie s'est réunie pour le choix des routes à refaire. Monsieur Claude BOURDON contacte Monsieur Cyrille ROCHETTE pour avoir le chiffrage.

LAMPADAIRE GRANGE DU BOIS

Monsieur Gianni FERRO indique que l'installation du lampadaire de la Grange du Bois n'est pas faite. Seul le socle est posé. Il conviendra de relancer le SYDESL.

CABLES DE TELEPHONE QUI PENDENT AUX CONDEMINES

Malgré plusieurs signalements, aucune intervention d'ORANGE n'a été réalisée pour retendre les fils qui pendent et gênent le passage des tracteurs et autres véhicules agricoles qui risquent de s'accrocher dedans. Monsieur Claude BOURDON déplore cette situation et va contacter le référent collectivités afin de trouver une solution.

TRAIL GEOLOGIQUE

La commune a prêté des panneaux d'affichages à Monsieur Pierre-Yves RABBA. La municipalité le remercie pour ses initiatives culturelles.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

LAPIERRE Jean-Claude	Excusé (Pouvoir à M Alban VOSSION)	ROLLET Thomas	
BOURDON Claude		BERGER Isabelle	
FERRO Gianni		VOSSION Alban	
LAPIERRE Bernard		Céline JACQUOT	
LANEYRIE Pierre		Batiste FAVIER	
TROUILLET Marie-Agnès			

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

2024/023	Adoption Projet SCOT arrêté	2024/029	Emprunt pour l'achat du nouveau tracteur communal
2024/024	Demande du Fonds de Concours Aide au développement local pour Achat tracteur communal	2024/030	Adoption du montant des attributions de compensation pour 2024 de la compétence petite enfance pour la Commune de Solutré-Pouilly
2024/025	Demande du Fonds de Concours Voirie pour la réfection des murs des Berthelots	2024/031	Adhésion au Conseil en Energie Partagé (CEP) proposé par le SYDESL
2024/026	Accord devis entreprise CARON pour la Réfection de l'enduit du Local Technique communal	2024/032	Régime Indemnitaire (RIFSEEP) : mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (CIA)
2024/027	Attribution du Marché de travaux de réfection des Murs des Berthelots	2024/033	Approbation des montants des Redevances d'occupation du Domaine public routier et non-routier d'ORANGE pour les années 2023 et 2024
2024/028	Attribution du Marché pour l'achat d'un tracteur communal d'occasion	2024/034	Mise à jour du Tableau des Effectifs

La séance est levée à : 20H45

Date du prochain conseil municipal : Mardi 4 Juin 2024 à 18H30